

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 19 mai 2017 | N° 2017-331 |

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | Conseil du 19 mai 2017 | Délibération |
| | Direction générale Mobilité Direction de la multimodalité | N° 2017-331 |

Pacte mobilité entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 22 janvier 2016, Bordeaux Métropole a adopté sa stratégie métropolitaine des mobilités pour répondre aux enjeux de fonctionnement et de développement de son territoire. L'axe 5 de cette stratégie prévoit de « faciliter l'utilisation des services de transport par tous les citoyens ». Pour répondre à cet objectif, l'une des actions de Bordeaux Métropole est d'encourager les entreprises en valorisant les efforts réalisés pour accompagner la mobilité de leurs salariés.

En effet, les déplacements quotidiens domicile-travail représentent à eux seuls 12% des déplacements au sein de la Métropole (source enquête ménages-déplacements 2009) et s'enchaînent généralement dans le cadre de déplacements « secondaires » qui eux, représentent 25% des déplacements métropolitains. Pour agir sur les pratiques de mobilité des salariés, les entreprises du territoire constituent des relais essentiels pour atteindre les usagers.

Dans ses documents de planification, Bordeaux Métropole a décidé d'accompagner les initiatives d'entreprises, de groupes d'entreprises ou d'administrations dans leur démarche en faveur d'une mobilité plus durable de leurs salariés. Depuis 2010, Bordeaux Métropole propose aux employeurs du territoire métropolitain un service de conseil en mobilité, afin de diffuser et d'appuyer techniquement les démarches de Plans de déplacements d'entreprises et d'administrations (PDE/PDA) sur le territoire métropolitain.

Parallèlement, Bordeaux Métropole est associée depuis 2011 à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME) et à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux pour animer le club de la mobilité, un réseau de porteurs de projets de Plans de déplacements d'entreprises (PDE) dont l'objectif est la diffusion de ces démarches de mobilité durable auprès des employeurs du territoire métropolitain, mais aussi leur mise en relation et leur promotion. Dans le cadre de la charte des mobilités adoptée le 6 février 2015, le club de la mobilité a été identifié comme étant chef de file de la mesure PP1 intitulée « Contrat employeurs-salariés-collectivités », renommée depuis « pacte mobilité » dans le cadre des négociations avec les employeurs intéressés par la démarche. Cette action est également inscrite dans le programme d'orientations et d'actions du PLU 3.1 dans l'action 22.2 relative à la mobilité des salariés. Elle a pour but

d'approfondir les PDE pour une inscription opérationnelle dans la durée d'actions co-construites devant impacter notablement les pratiques de mobilité des salariés.

La Caisse des dépôts s'est portée candidate pour s'engager aux côtés de Bordeaux Métropole dans la mise en œuvre d'un pacte mobilité, dans la poursuite du Plan de déplacements interentreprises (PDIE) de Bordeaux Lac, dans lequel elle est activement impliquée depuis 2011, mais également dans le cadre de son projet immobilier portant sur le déménagement du site de Bordeaux Lac vers Euratlantique en 2020.

Avec un effectif de près de 1200 personnes, la Caisse des dépôts est l'un des bassins d'emplois les plus importants de la Métropole bordelaise, qui génère d'importants flux de personnels et visiteurs depuis et vers son site actuel de Bordeaux Lac. Le diagnostic établi en 2012 dans le cadre du PDIE avait notamment mis en évidence un usage prépondérant de la voiture individuelle (75% des salariés).

Pour assurer la mise en œuvre et le suivi du PDIE de Bordeaux Lac, d'une part, et du volet mobilité de son projet immobilier, d'autre part, la Caisse des dépôts a dédié 20% du temps de sa chargée de mission dialogue social. Elle a déjà mis en œuvre des actions particulièrement exemplaires pour favoriser la mobilité alternative ou la « démobilité » de ses salariés, comme par exemple la réservation de places de covoiturage ou le déploiement du télétravail à grande échelle. Elle a également été parmi les premières entreprises à engager des actions de communication autour du « Stop&Drive » et de l'application Boogi.

Aujourd'hui, l'un des enjeux pour la Caisse des dépôts est notamment de poursuivre la dynamique sur l'évolution des comportements de mobilité sur son site actuel de Bordeaux Lac tout en anticipant son déménagement à Euratlantique par une démarche d'accompagnement au changement destinée à ses salariés. La question de leur mobilité a d'ailleurs été largement prise en compte dans le choix de l'implantation future sur le site d'Amédée Saint-Germain, la Caisse des dépôts ayant commandé au cabinet de mobilité Inddigo, une étude de cartographie des lieux de résidence de ses salariés afin de mesurer l'impact du déménagement sur leur mobilité quotidienne. A cet égard, les projets d'amélioration de l'accessibilité en transports en commun et en modes alternatifs prévus sur le site d'Euratlantique représentent une priorité identifiée par la Caisse des dépôts.

A l'issue d'une démarche de négociation menée aux côtés des partenaires du club de la mobilité, Bordeaux Métropole et la Caisse des dépôts ont donc souhaité acter leur engagement réciproque en faveur d'une mobilité durable à travers le pacte mobilité, objet de la présente délibération.

Ce pacte vise à formaliser des engagements réciproques entre la Caisse des dépôts et Bordeaux Métropole pour promouvoir les mobilités alternatives. L'objectif est de mettre en place, de part et d'autre, des actions concrètes permettant de faciliter les synergies concourant à un usage toujours plus important des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Le pacte se matérialise par un plan d'actions ci-annexé décliné en une dizaine de thématiques. Ce plan d'action est évolutif et distingue, d'une part, des actions relevant du site actuel où est implantée la Caisse des dépôts à Bordeaux Lac et, d'autre part, des actions à plus long terme dans la perspective du déménagement de la Caisse des dépôts à Euratlantique.

Parmi les illustrations les plus importantes de ce plan, peuvent être citées les actions suivantes :

- Bordeaux Métropole s'engage à subventionner préférentiellement les bornes de recharges électriques sur / ou à proximité des sites de la Caisse des dépôts, cette dernière s'engageant pour sa part à étendre sa flotte de véhicules électriques pour les déplacements professionnels ;
- la Caisse des dépôts s'engage à poursuivre l'aménagement de places de stationnement dédiées au co-voiturage sur son nouveau site d'Euratlantique, Bordeaux Métropole proposant d'organiser des animations internes pour favoriser la mise en relation des co-voituriers ;
- la Caisse des dépôts propose d'interroger ses salariés sur leurs pratiques de mobilité actuelles et futures dans le cadre de son projet, Bordeaux Métropole s'engageant à intégrer les résultats qui en découlent dans un observatoire des PDE qui sera rendu public via le club de la mobilité.

Pour chacune des actions, des éléments de calendriers sont précisés ainsi que les moyens mis en œuvre. Le passage deux fois par an en comité de direction de la Caisse des dépôts permettra de réaliser un suivi périodique afin de s'assurer du bon déroulé des actions programmées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2016-7 du Conseil Métropolitain du 22 janvier 2016 portant sur la Stratégie métropolitaine des mobilités;

VU l'article 51 de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte relatif aux plans de mobilité ;

VU la délibération n°2013/0887 du Conseil de Communauté du 15 novembre 2013 relative à la charte des mobilités de la Métropole Bordelaise ;

VU la délibération n°2011/0084 du Conseil de Communauté du 11 février 2011 relative à l'adoption du plan climat de Bordeaux Métropole ;

VU la délibération n°2012/0356 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012 relative aux modalités de participation aux démarches de plans de déplacements d'entreprises ;

VU la délibération n°2011/0052 du Conseil de Communauté du 21 janvier 2011 portant sur l'accord de partenariat pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité durable pour les entreprises;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les actions menées par la Caisse des dépôts en faveur de la mobilité sur son site actuel de Bordeaux Lac et dans le projet immobilier qu'elle met en œuvre pour son déménagement à Euratlantique, ainsi que son engagement aux côtés de Bordeaux Métropole dans le cadre du pacte mobilité, s'inscrivent pleinement en cohérence avec les objectifs de report modal fixés par Bordeaux Métropole dans son plan climat et ses actions en faveur des plans de mobilité inscrites dans sa stratégie des mobilités.

DECIDE

Article unique : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer le pacte mobilité ci-annexé et tout acte afférent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

| | |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 JUIN 2017 | Pour expédition conforme, la Vice-présidente, |
| PUBLIÉ LE : 8 JUIN 2017 | |
| | Madame Brigitte TERRAZA |



PACTE MOBILITE
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
– BORDEAUX METROPOLE

Un pacte pour la mobilité durable des salariés

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Bordeaux Métropole, représentée par son Président, Monsieur Alain Juppé, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, en application de la délibération n° 2017/ du Conseil métropolitain en date du , désignée dans ce qui suit par : « Bordeaux Métropole » ,

N°SIRET : 243 300 316 00011

D'une part,

ET

La Caisse des dépôts et consignations, établissement public à caractère spécial créé par l'article 100 §2 de la loi du 28 avril 1816, codifié aux articles L 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, Direction des retraites et de la solidarité, établissement de Bordeaux, domiciliée rue du Vergne, 33059 Bordeaux Cedex

Représentée par le directeur de l'établissement de Bordeaux de la Caisse des dépôts et consignations, dûment habilité,

Désigné dans tout ce qui suit par la "Caisse des dépôts"

N°SIRET : 180 020 026 00019

D'autre part,

Vu le comité de pilotage du club de la mobilité du 6 avril 2016 ;

Vu la délibération n°2016-7 du Conseil métropolitain du 22 janvier 2016 portant sur la Stratégie métropolitaine des mobilités;

Vu l'article 51 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte relatif aux plans de mobilité ;

Vu la délibération n°2013/0887 du Conseil de Communauté du 15 novembre 2013 relative à la Charte des Mobilités de la Métropole Bordelaise ;

Vu la délibération n°2011/0084 du Conseil de Communauté du 11 février 2011 relative à l'adoption du plan climat de Bordeaux Métropole ;

Vu la délibération n°2012/0356 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012 relative aux modalités de participation aux démarches de plans de déplacements d'entreprises ;

Vu la délibération n°2011/0052 du Conseil de Communauté du 21 janvier 2011 portant sur l'accord de partenariat pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité durable pour les entreprises;

PREAMBULE

A/ Présentation des partenaires

1/ Bordeaux Métropole

Depuis l'année 2000, année de lancement du plan de déplacement urbain (PDU), la prise de conscience d'employeurs et d'employés devant les difficultés d'accessibilité au lieu de travail, a fait apparaître la nécessité de repenser les modes traditionnels de déplacements domicile/travail, travail/travail ainsi que ceux générés par l'activité des entreprises.

C'est ainsi que dans le cadre de l'action 22.2 du Plan local d'urbanisme (PLU) « inciter à la mise en place de plans de mobilité chez les employeurs », Bordeaux Métropole a décidé d'accompagner les initiatives d'entreprises, de groupes d'entreprises ou d'administrations dans leur démarche. Depuis 2011, Bordeaux Métropole est associée étroitement à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et à la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) de Bordeaux pour animer le club de la mobilité, un réseau de porteurs de projet plans de déplacements d'entreprises (PDE), dont l'objectif est la diffusion de ces démarches de mobilité durable auprès des employeurs du territoire métropolitain, mais aussi leur mise en relation et leur promotion. Dans ce cadre et en tant qu'établissement ayant fait montre de son exemplarité en matière de promotion de l'écomobilité, la Caisse des dépôts participe très régulièrement aux rencontres et événements organisés dans le cadre du club de la mobilité.

En 2012, Bordeaux Métropole a initié une démarche co-construite de grenelle des mobilités, qui a abouti en février 2015 à la signature de la charte des mobilités entre divers acteurs du territoire, qu'ils soient employeurs, acteurs de la mobilité, associations, etc...A ce titre, le club de la mobilité est identifié comme étant chef de file de la mesure PP1 intitulée « Contrat employeurs-salariés-collectivités ». Cette action est également inscrite dans le programme d'orientations et d'actions du PLU 3.1 dans l'Action 22.2 relative à la mobilité des salariés. Cette démarche a pour but d'approfondir les démarches PDE pour une inscription opérationnelle dans la durée d'actions co-construites devant impacter notablement les pratiques de mobilité des salariés. Après une phase d'appel à expérimentation et de discussion avec les divers établissements en PDE du territoire métropolitain menée par Bordeaux Métropole avec ses partenaires du club de la mobilité en 2015, il a été proposé de renommer cette action « pacte mobilité ».

Le 22 janvier 2016, Bordeaux Métropole a adopté sa Stratégie métropolitaine des mobilités, qui prévoit notamment dans son axe 5 de « faciliter l'utilisation des services de transport par tous les citoyens ». Pour répondre à cet objectif, Bordeaux Métropole encourage les entreprises en valorisant les efforts réalisés pour accompagner la mobilité de leurs salariés.

L'implication de Bordeaux Métropole dans cette démarche se fait donc à double titre, d'une part en tant que représentant du club de la mobilité et d'autre part, parce que les domaines de compétences de Bordeaux Métropole sont directement concernés par les actions inscrites dans le pacte mobilité, qui en font un signataire direct du pacte aux côtés de chaque employeur souhaitant s'engager dans cette démarche.

2/ La Caisse des dépôts

Avec un effectif de près de 1200 personnes, la Caisse des dépôts génère d'importants flux de personnels et visiteurs depuis et vers son site actuel de Bordeaux Lac. Cet établissement a été l'un des premiers à mettre en place une démarche de PDE sur le territoire métropolitain au début des années 2000, puis s'est fortement impliqué dès 2011 aux côtés de cinq autres établissements dans la mise en œuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) sur le territoire de Bordeaux Lac, qui a été appuyé financièrement par Bordeaux Métropole et constitue l'une des démarches PDIE les plus dynamiques du territoire métropolitain. Le diagnostic établi en 2012 dans le cadre du PDIE avait notamment mis en évidence un usage prépondérant de la voiture individuelle (75% des salariés de la Caisse des dépôts). Le plan d'action du PDIE s'est décliné à l'échelle du site de la Caisse des dépôts en lien avec ses démarches internes et a permis notamment la mise en place d'actions permettant de diminuer l'impact des déplacements de ses salariés. On peut citer notamment la réservation de places de covoiturage sur son parking ou bien le développement important du télétravail. Elle a également été parmi les premières entreprises à engager des actions de communication autour du « Stop&Drive » et de l'application Boogi.

Aujourd'hui, dans la perspective de son projet de déménagement sur le site d'Euratlantique à l'horizon 2020, les questions de mobilité revêtent de nouveaux enjeux pour la Caisse des dépôts, tant pour poursuivre la dynamique de mobilité durable déjà mise en œuvre sur son site de Bordeaux Lac que pour accompagner les futures habitudes de mobilité de ses salariés sur son nouveau site d'Euratlantique. En effet, la géolocalisation des salariés engagée dans le cadre du PDIE a mis en évidence qu'une part importante des salariés de l'établissement résident au nord du territoire métropolitain (30%).

Pour assurer la mise en œuvre et le suivi du PDIE de Bordeaux Lac, d'une part, et du volet mobilité de son projet immobilier, d'autre part, la Caisse des dépôts a dédié 20% du temps de sa chargée de mission dialogue social.

B/ Enjeux et contexte

Ce présent pacte propose de sceller les engagements des parties dans le cadre du pacte mobilité pour la bonne conduite du PDE de la Caisse des dépôts.

L'objectif s'inscrit plus globalement dans le cadre d'enjeux multiples qui sont :

- environnemental : diminution de l'empreinte carbone et limitation de la consommation d'énergies fossiles liées aux déplacements induits par l'activité de la Caisse des dépôts ;
- social : amélioration de l'accessibilité du site actuel et futur de la Caisse des dépôts et accompagnement au changement dans la perspective du déménagement à Euratlantique;
- économique : optimisation des déplacements, réduction du budget transport pour la Caisse des dépôts comme pour les salariés, limitation du stress et du surcoût économique pour les salariés ;
- managérial : gestion du temps de travail, management environnemental ;
- citoyen : participation active de la Caisse des dépôts aux objectifs du grenelle des mobilités ;
- Image, communication : valorisation interne et externe de la Caisse des dépôts qui participe à de réels enjeux de société.

En outre, la loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a pour ambition un changement de paradigme énergétique en France, tous secteurs confondus, et révisé pour cela les objectifs de la politique énergétique nationale. Cette loi comprend notamment :

- le développement de l'usage du vélo et des mobilités non motorisées ;
- des obligations de développement des motorisations à faibles émissions dans les flottes d'établissement ;
- l'attribution de facilités de circulation et de stationnement pour les véhicules « à faibles émissions » et innovants ;
- l'accélération de l'implantation de points de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
- des incitations fiscales et des obligations réglementaires pour l'essor des modes actifs ;
- la facilitation du covoiturage ;
- des plans de mobilité étoffés et contraignants.

Les actions inscrites dans le cadre du PDE de la Caisse des dépôts et du pacte mobilité concourent ainsi directement à l'accomplissement des mesures de la loi du 17 août 2015.

C/ Le rôle du club de la mobilité

Dans le cadre de l'expérimentation de « contrat employeurs-salariés-collectivités », le club de la mobilité a :

- précisé les objectifs du contrat, à savoir formaliser des engagements réciproques entre l'entreprise et la collectivité visant la mobilité durable des salariés lors des trajets domicile et professionnels sur le territoire métropolitain.
- Mobilisé trois entreprises pour l'expérimentation.
- Organisé et participé à la phase de négociation.
- Décidé, en lien avec les entreprises et suite au comité de pilotage du 6 avril 2016, de renommer le contrat en « pacte mobilité ».

Au terme de cette négociation :

- l'entreprise s'engage à mettre en œuvre un plan de mobilité efficace pour mobiliser les salariés et cohérent avec la stratégie des mobilités de Bordeaux Métropole adoptée le 22 janvier 2016.
- La collectivité s'engage à faciliter la mise en œuvre du plan de mobilité de l'entreprise et la mobilisation des salariés par un certain nombre d'actions en matière d'études, d'aménagement et de services.

En accord avec les entreprises de l'expérimentation et suite au comité de pilotage du 6 avril 2016, le contrat a été renommé « pacte mobilité ».

Considérant l'intérêt partagé par les deux parties de rechercher des synergies au profit de l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle et le rôle du club de la mobilité ;

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Art. 1 – Objet

L'objet du présent pacte est de définir les engagements réciproques de la Caisse des dépôts et de Bordeaux Métropole pour une mobilité durable des salariés de la Caisse des dépôts, sur son site actuel de Bordeaux Lac et son futur site d'Euratlantique.

Considérant les pratiques modales constatées parmi les salariés de la Caisse des dépôts dans le cadre du PDIE (environ 25% de salariés en modes alternatifs ou télétravail, dont 10% d'usagers des transports en commun et 5% cyclistes), l'objectif stratégique global poursuivi de cette démarche est notamment de consolider ces résultats obtenus, et de tendre vers l'objectif cible de 50 % (chiffre optimal) de part modale des salariés en modes alternatifs à l'horizon 2020.

Art. 2 – Financement

Chaque partie signataire du présent pacte assure sur ses fonds propres, par subvention ou tous autres moyens le financement des engagements qui lui incombent inscrits dans le plan d'actions décliné à l'annexe 1 ci-après.

Art. 3 – Calendrier

Chaque engagement inscrit dans le plan d'actions décliné à l'annexe 1 ci-après devra être réalisé dans le calendrier convenu entre les parties et figurant comme « échéances » dans le cadre dudit plan.

Art. 4 – Engagements des partenaires

Les parties signataires du présent pacte s'engagent, chacune pour les actions qui les concernent, à mettre en œuvre le plan d'action décliné à l'annexe 1 ci-après, selon les ressources et les moyens disponibles pour ce faire, et à en évaluer les résultats.

Concernant la Caisse des dépôts, ce plan d'actions sera retranscrit dans le cadre de son projet immobilier, et sera ainsi décliné à un horizon allant au-delà de 2020. A court terme, il bénéficiera également à l'ensemble des cinq établissements impliqués dans le PDIE de Bordeaux Lac.

Bordeaux Métropole s'engage à suivre la démarche du pacte mobilité dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME et la CCI de Bordeaux autour du club de la mobilité.

Art. 5 – Durée de la convention

Le présent pacte prend effet à la date de sa notification ; il est conclu pour une durée de 3 ans renouvelable.

Art. 6 – Suivi et évaluation

Une évaluation annuelle sera réalisée afin d'assurer le suivi des actions menées par les deux parties. Elle prendra la forme d'un tableau de suivi des actions, incluant des indicateurs d'avancement, d'impact et de comportement.

Un comité technique de suivi se réunira trois fois par an afin de faire le point sur le tableau de suivi et l'avancement des actions. Il sera composé :

- de la chargée de mission dialogue social de la Caisse des dépôts,
- de la chef de centre marketing (direction multimodalité / direction générale mobilité) de Bordeaux Métropole,
- du chargé de projets PDE de Bordeaux Métropole,
- du technicien de l'ADEME,
- de la responsable du pôle transversal mobilité, logistique urbaine et développement durable de la CCI de Bordeaux.

Un comité de pilotage réuni une fois par an a posteriori du comité technique validera les propositions du comité technique. Il sera composé :

- du directeur de la direction des retraites et de la solidarité ou de son représentant,
- du président de Bordeaux Métropole ou de son représentant,
- du représentant du club de la mobilité, qu'il soit représentant de l'ADEME ou de la CCI.

Art. 7 – Modification / résiliation

En cas de nécessité, le présent pacte pourra être modifié par voie d'avenant validé par les parties.

Il pourra également être dénoncé par l'une ou l'autre des parties signataires, après notification par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, du partenaire et sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. Il est également résiliable de plein droit en cas de non-respect des obligations conventionnelles, dans les mêmes conditions.

Art. 8 – Litiges

Les signataires conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont ils disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'application de la présente convention.

Tout litige relatif au présent pacte et non résolu par la procédure amiable prévue ci-dessus sera soumis auprès de la juridiction compétente.

Le présent pacte est établi en deux exemplaires originaux destinés aux signataires.

Fait à Bordeaux, le ...

Pour la Caisse des dépôts,
Emmanuel Ballu,
Directeur de l'établissement de Bordeaux

Pour Bordeaux Métropole,
Alain Juppé,
Président de Bordeaux Métropole



PACTE MOBILITÉ

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - BORDEAUX METROPOLE

Un pacte pour la mobilité durable des salariés

PLAN D' ACTIONS 2017 / 2020 / 2023

Une action pilotée par le club de la mobilité, dans le cadre de la mesure PP1 de la charte des mobilités de la Métropole bordelaise

Plan d'actions

Site actuel : Bordeaux- Lac (court terme)

| DOMAINES | CAISSE DES DEPOTS | BORDEAUX METROPOLE | ECHÉANCES | MOYENS |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------|
| GOUVERNANCE | <p>Passage en Comité de Direction 2 fois par an</p> <p>Participer aux rencontres relatives à la mobilité organisées par Bordeaux Métropole, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans le cadre du club de la mobilité</p> <p>Présentation annuelle au Comité d'hygiène de sécurité des conditions de travail locaux (CHSCTL) de l'état d'avancement du plan d'action pour information - et comité de projet immobilier</p> <p>Partenariat avec Euratlantique dans le cadre du projet immobilier (correspondante mobilité)</p> <p>Participation de la correspondante mobilité à un comité de suivi mensuel pour assurer le suivi des demandes et attentes des 2 signataires du pacte.</p> | <p>Participation aux comités de pilotages de sa Vice-présidente aux mobilités alternatives.</p> <p>Participation au comité de suivi mensuel de son chargé de projets Plan de déplacement entreprise (PDE).</p> <p>Le chargé de projets distinguera les interlocuteurs de la direction générale des mobilités pour participer aux 3 comités techniques annuels et mettra en place un outil commun de suivi du Pacte.</p> <p>Participer au suivi du contrat en collaboration étroite avec ses partenaires du club de la mobilité, ADEME et CCI de Bordeaux, pilotes de l'expérimentation de pactes mobilité dans le cadre de la charte des mobilités.</p> | Dès 2017 | Budget annuel Club Mobilité : 55K€ |

| | | | | |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| | Participation de la correspondante mobilité aux 3 comités techniques annuels et de son directeur aux comités de pilotage annuels. | | | |
| ANIMATION | <p>Animer le plan de déplacement et suivre l'avancé du pacte mobilité (missions de la référente mobilité)</p> <p>Poursuivre la mobilisation de la référente mobilité de la Caisse des dépôts et consignations pour assurer le suivi du pacte mobilité (0,2 Emploi temps plein (ETP))</p> | <p>Faire bénéficier la Caisse des dépôts et consignations (CDC) du dispositif de conseil en mobilité de Bordeaux Métropole : un chargé de projet PDE dédié au relai technique de la démarche PDE et la coordination dans le cadre du club de la mobilité</p> <p>Faire bénéficier de façon privilégiée la CDC de l'aide, des outils et de l'expertise apportée par le club de la mobilité avec ses partenaires ADEME et CCI de Bordeaux, notamment dans le cadre de nouveaux outils ou d'expérimentations innovantes</p> | Dès 2017 | 1,5 ETP pour BM + 0,2 ETP (CDC) |
| SENSIBILISATION | <p>Organiser des animations sur le site et des temps d'information autour des mobilités alternatives mobilisant les animateurs marketing de Bordeaux Métropole (4 dans l'année : semaine européenne de la mobilité, challenge de la mobilité, journée d'accueil des nouveaux arrivants)</p> <p>Déployer le dispositif de conseil personnalisé en déplacement notamment auprès des nouveaux arrivants et des salariés, dès 2017.</p> <p>Communiquer sur les modes alternatifs comparant les temps de parcours des différents modes en utilisant le visuel de data visualisation. Indiquer au club de la mobilité les principaux lieux de résidence de ses salariés pour adapter la</p> | <p>Sur proposition, du chargé de projets, mettre à disposition les animateurs marketing et le dispositif de conseil en mobilité de Bordeaux Métropole pour mener des actions collectives et tenir des stands de sensibilisation lors d'animations organisées par la CDC (à hauteur de maximum 4 dans l'année et sous réserve des conditions d'accueil définies par Bordeaux Métropole)</p> <p>Mettre à disposition de la CDC les outils de communication mobilité (ex : guide mobilité)</p> <p>Expérimenter la déclinaison CDC du guide mobilité en lien avec la CDC et en intégrant une comparaison des</p> | <p>Dès 2017</p> <p>Dès 2017</p> <p>2018</p> <p>Conception du visuel dès 2017 et affichage</p> | <p>2 ETP pour BM</p> <p>Conception graphique : 500 € (Club Mobilité)</p> |

| | | | | |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| | <p>pertinence du visuel.</p> <p>Faciliter et organiser les actions de sensibilisation menées par Bordeaux Métropole.</p> | <p>différents modes selon les sites</p> <p>Dans le cadre des actions du club de la mobilité et sous l'égide de l'ADEME, mettre à disposition un visuel de data visualisation comparant des temps de parcours entre plusieurs de ses sites. Par exemple, en comparant les temps de parcours en voiture et en tramway entre la Gare St Jean et le site de Bordeaux Lac.</p> <p>Engager une réflexion pour former des ambassadeurs de la mobilité de la CDC afin d'accompagner les salariés de la CDC dans leurs futurs trajets en modes alternatifs vers le futur site d'Euratlantique et de les informer sur la stratégie mobilité développée sur le territoire par Bordeaux Métropole.</p> | <p>à la CDC en 2017</p> <p>Etude d'opportunité en 2018 pour une mise en œuvre opérationnelle dès 2019</p> | |
| <p>COMMUNICATION</p> | <p>Communiquer sur les actions du pacte mobilité dans les supports de communication internes du CDC (Intranet, guide nouveaux arrivants...)</p> <p>Concerter avec Bordeaux Métropole sur la communication auprès des médias (communiqué de presse, ...)</p> | <p>Valoriser le Pacte Mobilité dès sa signature en lien avec les partenaires du club de la mobilité et communiquer sur la démarche d'évaluation chaque année (charte des mobilités, club de la mobilité, ...)</p> <p>Concerter avec la CDC sur la communication auprès des médias (communiqué de presse, ...)</p> <p>Intégrer les initiatives de la CDC dans le programme annuel de chaque semaine de la mobilité</p> | <p>Dès 2017</p> <p>Dès 2017</p> <p>Dès 2017</p> | <p>2 ETP mobilisables (BM)</p> |
| <p>TRANSPORTS EN COMMUN</p> | <p>Informier régulièrement les salariés sur la prise en charge partielle par CDC des abonnements aux transports en commun et notamment auprès des nouveaux arrivants.</p> <p>Mobiliser et sensibiliser ses salariés usagers des transports en commun sur l'intérêt d'emprunter la ligne 25 pour contribuer à assurer son maintien.</p> | <p>Informier la CDC en amont d'éventuelles modifications de service concernant la desserte par la ligne 25 en faisant en sorte autant que possible de maintenir la qualité de service actuelle sur la ligne 25 : confort, fréquence, fiabilité</p> <p>Promouvoir l'usage des Transports en commun (TC) en accompagnant les actions de communication interne de</p> | <p>2017</p> | <p>2 ETP + équipe marketing de TBM</p> |

| | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--|
| | | la CDC , notamment avec l'appui de l'équipe marketing | | |
| Tram et bus du réseau TBM | Favoriser l'adhésion des salariés au Cité Pass salariés | Faire bénéficier les salariés de la CDC du Cité Pass salariés avec un tarif privilégié | Dès 2017 | |
| | Communiquer sur l'offre du réseau TBM Transmettre à Bordeaux Métropole les remontées de terrain de ses salariés usagers des transports en commun sur l'ensemble du réseau TBM après analyse de la pertinence | Améliorer l'accessibilité des arrêts et les piétons dans le cadre du Schéma d'accessibilité programmé Améliorer l'information sur le réseau TBM au sein des sites | Dès 2017 | |
| | Lancer une réflexion de mise à disposition des personnels de la documentation « mobilité » (fiches horaires bus et tram, plan de réseaux TBM) au niveau des différents accueils de sites . | Fournir à la CDC une information la plus en amont possible concernant les modifications de desserte et de fréquence pouvant impacter les lignes de transports en commun du réseau TBM | Dès 2017 | |
| Etudier l'organisation logistique liée à la fourniture de présentoirs TBM et l'achalandage de ces présentoirs (possibilité d'achalandage en même temps que l'approvisionnement en Tickarte par le personnel de la conciergerie ?) | | | | |

| | | | | |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Train TER</p> | <p>Promouvoir le TER auprès des salariés lors d'évènements</p> <p>Mettre à disposition de Bordeaux Métropole les fichiers anonymisés des lieux de résidence de ses agents dans le cadre des études de pôles d'échanges et TER auxquelles est associée Bordeaux Métropole</p> <p>Poursuivre l'accompagnement existant du cabinet de mobilité Inddigo</p> | <p>Relayer les attentes de la CDC auprès de la Région Aquitaine dans le cadre des études portant sur l'amélioration de la fréquence et la régularité des lignes</p> | <p>2017</p> <p>Dès 2017</p> | |
| <p>VELO</p> | <p>Rénover et améliorer l'existant : vestiaires, parkings, à casiers pour les cyclistes</p> <p>Modifier et améliorer le parking vélo actuel : agrandissement à 60 places, couverture, (fait + places)) remplacement des « cale roues » par des arceaux</p> <p>Communiquer sur la subvention vélos de Bordeaux Métropole et promouvoir l'usage du vélo</p> <p>Tester l'usage des Vélos à assistance électrique (VAE) et les stations vélos mobiles</p> <p>Mobiliser un groupe de cyclistes pour tester des itinéraires vélo autour du site actuel et transmettre ces remontées de terrain à Bordeaux Métropole</p> | <p>Faire bénéficier les agents de la CDC de la subvention VAE, vélos pliants et cargos (sous réserve d'éligibilité)</p> <p>Mettre à disposition les ambassadeurs du vélo (sous réserve de leur disponibilité) selon un programme d'animation annuel prédéfini avec la CDC</p> <p>Etre à l'écoute de la CDC et étudier ses demandes dans le cadre des réflexions sur les aménagements cyclables du plan vélo</p> <p>Etudier la faisabilité des demandes d'entretien, sécurisation et aménagements cyclables remontées par la CDC via ses ambassadeurs vélo en lien avec les attentes formulées sur ce point par les autres entreprises du Plan de déplacement inter-entreprise (PDIE) de Bordeaux Lac .L'avancement du suivi des attentes sur ce point sera évoqué lors de chaque comité de suivi.</p> <p>Promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements professionnels</p> <p>Subventionner l'acquisition de VAE de service pour la CDC telle qu'inscrite dans le dispositif adopté par Bordeaux Métropole lors du Conseil de janvier 2017.</p> | <p>Dès 2017</p> <p>Dès 2017</p> <p>Dès 2017</p> <p>2017-2018</p> <p>Dès 2017</p> | <p>Budget global ambassadeurs du vélo : 60 K€</p> <p>Affiner la faisabilité financière</p> |

| | | | | |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--|
| | <p>Intégrer une réflexion sur la mise en place de l'indemnité kilométrique Vélo</p> | <p>Dans le cadre des actions du club de la mobilité, informer la CDC des retours d'expérience des autres entreprises l'ayant mis en place</p> | | |
| <p>PIETON</p> | <p>Promouvoir les modes doux et l'activité physique et sensibiliser aux bienfaits sur la santé</p> <p>Mettre en place un parcours pédestre</p> <p>Etre force de propositions sur les itinéraires piétons à proximité de son site</p> | <p>Prendre en compte les demandes de la CDC et étudier leur faisabilité technique et financière dans le cadre des réflexions sur les aménagements piétons (révision du plan piéton)</p> <p>Associer la CDC aux réflexions sur le plan d'accessibilité voirie. Le Plans locaux de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (PAVE) sera voté en 2017 et les actions seront réalisées en 2018/2020</p> <p>Maintenir la sécurité, la propreté et la sécurité des aménagements piétons depuis le tram, notamment sur les rues du Petit et Grand Barail, le passage piéton Grand Barail-Charles Bricaud, le Cours Charles Bricayd et la Rue du Vergne, en maintenant la cohérence avec l'avenue de la Jallère.</p> | <p>Dès 2017 pour le Plan Piéton</p> <p>Dès 2018 pour le PAVE</p> <p>2017</p> | |

| | | | | |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| COVOITURAGE | <p>Communiquer auprès des salariés sur la plateforme de mise en relation promue par le club de la mobilité et sur la communauté du Bordeaux Lac pour du covoiturage traditionnel</p> | <p>Poursuivre la mise à disposition auprès de la CDC d'un site de mise en relation sur le covoiturage et de la communauté Bordeaux Lac et d'une future communauté Euratlantique (?)</p> | <p>Dès 2017</p> | <p>300€/an pour la communauté Bordeaux Lac</p> |
| | <p>Organiser des animations avec BOOGI pour promouvoir le covoiturage dynamique et intermodal</p> | <p>Contribuer à la diffusion et la mise à disposition des outils de communication personnalisés : flyers, autocollants, fichier sous format jpg dans le cadre du plan coordonné covoiturage piloté par le département</p> | <p>Dès 2017</p> | |
| | <p><i>Réserver des places de covoiturage sur le futur site d'Euratlantique</i></p> | | <p>Dès 2017</p> | |
| | <p>Aménager des places de stationnement réservées aux covoitureurs (fait)</p> <p>Réaliser un plan de communication dédié au covoiturage</p> | <p>Appuyer la CDC dans la mise en œuvre de speed datings covoiturage : appui méthodologique et mise à disposition d'animateurs mobilité à titre expérimental</p> | <p>2017</p> | <p>2 ETP (animateurs mobilité)</p> |
| VEHICULES | <p>Mettre à disposition des bornes de recharge pour les véhicules électriques des salariés</p> <p>Augmenter la part de véhicules électriques dans la flotte</p> | <p>Subventionner les bornes de recharge électrique installées par la CDC pour ses salariés et visiteurs et acquises à partir de 2017</p> | <p>Dès 2017</p> | <p>Les détails de l'aide financière apportée par BM seront détaillés dans la future délibération sur l'aide à l'achat de bornes électriques</p> |
| | | <p>Etudier la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques à proximité du futur site d'Euratlantique</p> | | |
| TELETRAVAIL | <p>Etude pour l'aménagement d'un tiers-lieu sur le site existant du Lac dans la perspective du déménagement. Il pourrait accueillir 70 à 80 personnes.</p> | <p>Poursuivre la réflexion sur les tiers-lieux et le co-working, dans une logique mutualisée et inter-entreprises</p> | <p>2020</p> | |

| | | | | |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--|
| | | | | |
| SIGNALETIQUE | Améliorer la signalétique des modes alternatifs à l'intérieur des sites | Travailler sur la qualité de l'éclairage sur le trajet depuis le tram. | 2017/2018 | |
| EVALUATION | <p><i>Dans le cadre du projet immobilier, interroger les salariés sur leurs pratiques de mobilité actuelles et futures à horizon déménagement. Reconduire cette enquête une fois installés à Euratlantique.</i></p> <p>Mener une nouvelle enquête dans 3 ans pour analyser l'évolution des pratiques de mobilité</p> <p>Réaliser des enquêtes ponctuelles plus fines (vélo, covoiturage, ...)</p> | Intégrer cette enquête à un observatoire des PDE qui sera relayé notamment sur le site du club de la mobilité | | |

Plan d'actions

Site futur : Euratlantique (moyen-long terme dès 2020)

| DOMAINES | CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS | BORDEAUX METROPOLE |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| GOUVERNANCE | <p>Présentation annuelle au CHSCTL de l'état d'avancement du plan d'action pour information - et comité de projet immobilier</p> <p>Partenariat avec Euratlantique dans le cadre du projet immobilier (correspondante mobilité)</p> | <p>Informar la CDC lors de chaque comité technique des aménagements portés à sa connaissance ou études mobilité en cours qui pourront impacter les conditions de mobilité des salariés de la CDC sur son futur site d'Euratlantique.</p> <p>Proposer un PDIE sur le secteur d'Euratlantique et y associer la CDC.</p> |
| Animation | <p>Poursuivre la mobilisation de la référente mobilité de la Caisse des dépôts et consignations pour assurer le suivi du pacte mobilité (0,2 ETP) en lien avec le projet d'aménagement</p> | <p>Faire bénéficier la CDC du dispositif de conseil en mobilité de Bordeaux Métropole dans l'optique du déménagement : un chargé de projet PDE dédié au relai technique de la démarche PDE.</p> |

| DOMAINES | CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS | BORDEAUX METROPOLE |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sensibilisation | <p>Organiser des animations sur le site et des temps d'information autour des mobilités alternatives autour du secteur d'Euratlantique à l'approche du déménagement en mobilisant les animateurs marketing de Bordeaux Métropole (4 dans l'année : semaine européenne de la mobilité, challenge de la mobilité, journée d'accueil des nouveaux arrivants</p> <p>Prévoir un dispositif de conseil personnalisé en déplacement dans la perspective du déménagement</p> <p>Faciliter et organiser les actions de sensibilisation menées par Bordeaux Métropole</p> | <p>Mettre à disposition les animateurs marketing et le dispositif de conseil en mobilité de Bordeaux Métropole pour tenir des stands de sensibilisation lors d'animations organisées par la CDC (à hauteur de 4 dans l'année) à l'approche de son déménagement.</p> <p>Expérimenter la déclinaison CDC à Euratlantique du guide mobilité en lien avec la CDC et en intégrant une comparaison des différents modes selon les sites</p> <p>Engager une réflexion pour mobiliser des ambassadeurs de la mobilité afin d'accompagner les salariés de la CDC dans leurs futurs trajets en modes alternatifs vers le futur site d'Euratlantique</p> |
| COMMUNICATION | <p>Participer annuellement à la semaine de la mobilité</p> <p>Mettre en place un flash Info mobilité mensuel sous forme de mailing à diffusion générale afin d'informer les salariés sur les divers modes alternatifs, sur les actualités ou animations liés à la mobilité sur le futur site</p> | <p>Intégrer les initiatives de la CDC dans le programme annuel de chaque semaine de la mobilité</p> <p>Fournir à la CDC les informations liées à la mobilité impactant le territoire d'Euratlantique susceptibles d'alimenter le flash info mobilité</p> |
| TRANSPORTS EN COMMUN | | |
| Tram et bus du réseau TBM | <p>Favoriser l'adhésion des salariés au Cité Pass salariés</p> <p>Communiquer sur l'offre du réseau TBM sur le futur site d'Euratlantique</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accessibilité des arrêts et les piétons aux abords du nouveau site ▪ Améliorer l'information, notamment fournir à la CDC une information la plus en amont possible concernant les modifications de desserte et de fréquence pouvant impacter les lignes de transports en commun du réseau TBM desservant le futur site d'Euratlantique. |

| | | |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Train TER</p> | <p>Promouvoir le TER auprès des salariés lors d'évènements</p> | <p>Relayer les attentes de la CDC auprès des équipes de communication TER pour sensibiliser les salariés, notamment dans la perspective du déménagement à Euratlantique</p> |
| <p>VELO</p> | <p>Prévoir douches, vestiaires, casiers et parkings vélo avec une capacité au moins équivalente à celle du site de Bordeaux Lac sur le futur site</p> | <p>Informez la CDC sur les réflexions sur les aménagements cyclables impactant le secteur d'Euratlantique</p> <p>Sécuriser les aménagements et améliorer les équipements sur le site d'Euratlantique</p> <p>Informez la CDC pour favoriser l'utilisation des Vélostations Dornecq et Belcier de la gare St Jean</p> |
| <p>VCub</p> | <p>Relayer la demande d'aménagement d'une station VCub devant le futur site</p> | <p>Etudier en lien avec Euratlantique la mise en place d'une station VCub devant le futur site (dès 2017)</p> |
| <p>PIETON</p> | <p>Promouvoir les modes doux aux abords du futur site</p> | <p>Informez la CDC concernant les réflexions sur les aménagements piétons du futur site</p> <p>Informez la CDC concernant les réflexions sur le plan d'accessibilité voirie</p> |

| | | |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>COVOITURAGE</p> | <p>Communiquer auprès des salariés sur la plateforme de mise en relation promue par le club de la mobilité et sur l'éventuelle future communauté Euratlantique qui y sera créée pour du covoiturage traditionnel.</p> <p>Organiser des animations avec des prestataires de covoiturage pour promouvoir le covoiturage dynamique et intermodal</p> <p>Réserver des places de covoiturage sur le futur site d'Euratlantique</p> | <p>Poursuivre la mise à disposition de la CDC d'un site de mise en relation sur le covoiturage et de la communauté Bordeaux Lac et d'une future communauté Euratlantique</p> <p>Appuyer la CDC dans la mise en œuvre de speed datings covoiturage : appui méthodologique et mise à disposition d'animateurs mobilité à titre expérimental.</p> |
| <p>VEHICULES</p> | <p>Promouvoir l'usage des bornes de recharge électrique installées sur le domaine public</p> | <p>Etudier la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques à proximité du futur site d'Euratlantique</p> |
| <p>EVALUATION</p> | <p>Dans le cadre du projet immobilier, interroger les salariés sur leurs pratiques de mobilité actuelles et futures à horizon déménagement. Reconduire cette enquête une fois installés à Euratlantique.</p> <p>Réaliser des enquêtes ponctuelles plus fines dans la perspective du déménagement (vélo, covoiturage, ...)</p> | <p>Intégrer cette enquête à un observatoire des PDE qui sera relayé notamment sur le site du club de la mobilité</p> |